

Non connecté(e)

Les forums

Grossesse > Forum Adoption



Nos derniers articles



Mon enfant ne tient pas en place !



Ma garde-robe de femme enceinte



Comment coucher son bébé ?



Poussettes : comment choisir ?

Profils :

Tous les profils A voir dans nos dossiers : [Adoption](#)

Mon profil

Mes contacts

Ma black-list

Message d'origine de la discussion :

Messages :

"Aidez moi à y voir clair au sujet de l'accueil d'urgence des enfants du darfour" 😞

Envoyé par [licornesle](#) le 18 juin à 17:22

Reçus

Envoyés

Nouveau

Options

Bonjour,

Forums :

J'ai eu connaissance des actions de l'association l'Arche de Zoé.

Rechercher

Tout

Sélection

Je serais susceptible d'accueillir un enfant, car je pense pouvoir lui offrir une certaine stabilité et la paix à laquelle il a droit, mais la "bataille juridique" qui suit me fait très peur, je l'avoue.

Si les autorités françaises sont hostiles au projet (et je vois sur beaucoup de sites relatifs à l'action humanitaire dans cette partie du monde que pas mal d'organisations humanitaires rappellent que, par ex, les enfants ne pourraient être adoptables à terme à cause de la loi soudanaise qui interdit l'adoption en raison de la religion musulmane des enfants).

Nos dossiers :

Accouchement

Allaitement

Amniocentèse

Avortement

Conception

Congé

maternité

Contraception

Date

accouchement

Echographie

Enceinte

Fausse couche

Fécondation in vitro

Grossesse

Grossesse à risque

Grossesse

extra-utérine

Grossesse

tardive

Infertilité

Ovulation

Seins

Test de grossesse

Toxoplasmose

Vêtements de grossesse

Index

Grossesse

J'ai l'impression que l'Arche de Zoé est bien seule...et du coup que les parents d'accueil seront bien seuls aussi...

J'avoue que j'ai peur de me mettre dans l'illégalité, même si je sais que les grands principes du Droit International ne sont en rien violés par cette action d'urgence...mais, entre les grands principes et les applications administratives, que faire ???

Ces enfants n'auront-ils droit à rien en France (scolarité, aide à la garde etc...)?

Sauver une vie, je sais que c'est le plus important...mais je ne veux pas faire vivre cet enfant "caché dans un grenier" (c'est bien-sûr une image).

Quelles garanties, à aujourd'hui, que les parents d'accueil ne seront pas inquiétés par les autorités françaises, que le statut de réfugié sera reconnu, que les enfants ne seront pas à court ou moyen terme renvoyés par le premier charter dans leur pays ?

Où en sont les relations de l'Arche de Zoé avec les pouvoirs publics ? Un soutien providentiel ne se dessinerait-il pas ?

Sophie, dans le flou le plus absolu 😞



Liste des réponses :

- [Bonjour](#), [cecile1677](#), le 20 juin à 13:07
- [Quelques précisions sur le projet de l'arche](#), [pouchy75](#), le 18 juin à 18:44
 - [Pourrais-je avoir un pack d'inscription stp ?](#), [Sofistiquee](#), le 19 juin à 16:35
 - [Pack famille d'accueil et dossier à renvoyer](#), [pouchy75](#), le 19 juin à 18:22
- [Pour sophie...long](#), [kanha](#), le 19 juin à 10:12
 - [Informer sur tous les aspects](#), [cathouma](#), le 28 juin à 09:29
 - [Houla là !!](#), [kanha](#), le 29 juin à 00:32
- [Enfants du darfour](#), [maglau6](#), le 26 juin à 14:12
 - [Oui](#), [celinejj](#), le 26 juin à 14:24
 - [Merci](#), [maglau6](#), le 26 juin à 22:21
 - [La collecte de l'arche](#), [julienzo](#), le 27 juin à 06:27

Contenu des réponses :

"Bonjour"

Envoyé par [cecile1677](#) le 20 juin à 13:07

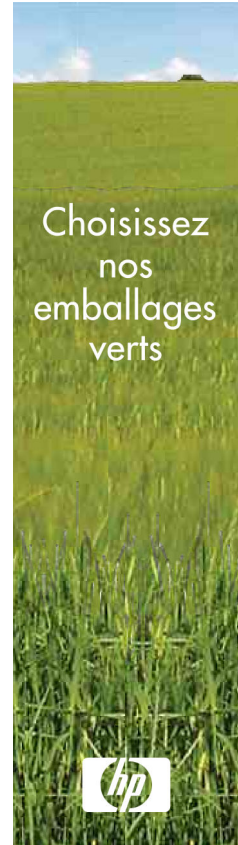
comme toi j'ai pris connaissance de l'association zoé, je la trouve très bien, je n'ai pas encore tous lu mais je vais le faire.
je serais toi je poserais des questions à l'associations pour pouvoir éliminés mes doute.
(savoir d'ou y en sont, lois, administrations, adoption légale...)
je pense que les autorités française sont au courant de ce projet entre le darfour et le soudan, et qu'ils feront tout pour que les démarches soit faites dans les règles, et la légalité.
il suffit de bien s'informer avant de ce lancer mais si cela peut sauver des enfant et leur donner une famille, alors il faut tenter .moi j'ai écrit si j'ai des infos je te les transmettrerais .
nous nous attendons notre 2eme agrément et peu être enverrons un dossiers .
à plus
cecile 1677.



"Quelques précisions sur le projet de l'arche"

Envoyé par [pouchy75](#) le 18 juin à 18:44

Je te conseille d'aller sur le forum de l'arche de zoé où à mon avis les discussions qui ont déjà eu lieu te donneront des réponse à tes interrogations :



Annonces Google

Avocat - Divorce Rapide

Devis gratuit - tel: 01 47 82 54 71
Compétence, Expérience et Rigueur
www.avocat-divorce.com

Pour répondre succinctement à tes questions, les autorités ont été mises au courant du projet et n'ont rien répondu. Bernard KOUCHNER a été un des instigateurs d'Urgence DARFOUR qui soutient ce projet.

Ces enfants ne sont effectivement pas adoptable tant qu'ils sont soudanais. La loi soudanaise n'autorise en effet pas l'adoption. Ces enfants arriveront comme réfugiés de guerre et n'auront au départ que ce statut. La procédure est très bien décrite par l'arche de zoé que ce soit au sein du forum que dans leur pack d'inscription que je peux envoyer sur demande. Ensuite, ces enfants qui ne seront pas expulsables devront attendre de 3 à 5 ans avant d'avoir les papiers nécessaires pour être enfin adoptables selon les lois françaises et au même titre qu'un enfant français orphelin.

L'arche c'est entourés de juristes très compétents qui sont prêts à défendre collectivement cette cause.

Les droits internationaux ne sont en rien violés. Cette opération est totalement légale au regard du droit international et du droit français. D'ailleurs même la MAI a changé son fusil d'épaule sur le sujet. Il s'agit là des conventions de LA HAYE. Ces enfants après leur arrivée seront demandeurs d'asiles. En tant que tel ils seront prioritaire pour les places en crèche. De plus ils auront le droit comme tout enfant en France à aller à l'école normalement s'ils en ont l'âge.

Les aides auxquelles auront le droit les familles d'accueil sont décrites dans le forum également.

Il ne seront pas renvoyés dans leur Pays car on a pas le droit de renvoyer un mineur isolé. Les renvois se font sur des majeurs ou des familles entières. D'avant plus que ce mineur aura le statut de réfugié de guerre.

Voilà j'espère avoir répondu à la plupart de tes interrogations et j'espère te voir bientôt sur le forum de l'arche ou nous t'attendons.



Voir profil



Message privé



Message vocal



Répondre



Alerter

"Pourrais-je avoir un pack d'inscription stp ?"

Envoyé par [Sofistiquee](#) le 19 juin à 16:35

car je n'arrive pas à le ... ? je souhaite accueillir un enfant du Darfour mais mon mari hésite. Je ne veux pas le forcer car cette démarche même vitale pour cet enfant doit se faire dans les meilleures conditions possibles. Je lui laisse le temps de la réflexion. J'aurais aimé respecter l'ordre de la fratrie sachant que mon fils cadet à 14 mois ... est-ce possible d'adopter un tout petit bébé ?
Merci pour vos réponses.

Sophie



Voir profil



Message privé



Message vocal



Répondre



Alerter

"Pack famille d'accueil et dossier à renvoyer"

Envoyé par [pouchy75](#) le 19 juin à 18:22

Normalement tu peux l'imprimer ici :

http://www.archedezoe.fr/pdfs/pack_famille.pdf

Sur le site tu as plein d'info sur l'accueil que je te laisse découvrir :

<http://www.archedezoe.fr/darfour.htm>

Bonne lecture et bienvenue parmi nous !!!!



Voir profil



Message privé



Message vocal



Répondre



Alerter

"Pour sophie,...long "

Envoyé par [kanha](#) le 19 juin à 10:12

Bonjour,

"Pouchy" a parfaitement décrit la situation en prenant des raccourcis, car le temps presse !!

Le temps presse de trouver le maximum de familles d'accueil pour sauver le maximum d'enfants.

le processus vital actuel au Darfour pour un enfant se situe entre 6 mois et 1 an.

Les Ong ne peuvent plus agir sur place car elles subissent elle même les violences de la part de JJW; certaines femmes des ces ONG ont été violées par ces assassins !

L'action ADZ s'inscrit dans une urgence absolue, car il est clair que les autorités gouvernementales de tous les pays ne tenteront rien du fait des implications politiques.

c'est donc à nous, citoyens, société civile de prendre en main le destin de ces gosses.

Tout sera fait effectivement dans le respect des droits internationaux, qui priment sur le droit des états.

Ces enfants arriveront en France pour demander l'asile en tant que réfugiés politiques.

Gageons que notre gouvernement saura tout faire pour les accueillir !

Il s'agit pour l'instant de trouver des familles d'accueil qui prendront en charge ces enfants et seront chargé de faire pour lui toutes les démarches administratives avec au final l'obtention de la nationalité Française.

A ce titre, il ne sera PLUS QUESTION de ses origines Soudanaise, et du fait qu'un enfant musulman ne peut-être adopté! Ces enfants deviendront par leur naturalisation des pupilles de l'état, et ils seront donc adoptables au même titre que les enfants qui attendent actuellement des parents sous la protection des services sociaux.

je signale aussi que les procédures ne seront pas menées en "solo", mais COLLECTIVEMENT, afin qu'aucun "petit chef" , dans quelques administrations, décide d'accorder ou non le droit à ces enfants d'obtenir ce à quoi ils ont droit.

Tops Blogs



Ma fille , ma ...
titoune1709



Mes deux anges et ...
vivibande

Tops Albums



les xxx de ceje
enzoemma



Chez Clara et Lisa
claje80

L'ensemble des familles d'accueil seront regroupées au sein d'un collectif type "asso 1901", lui-même accompagné d'un collectif d'avocats spécialisés en droits internationaux, de la protection des réfugiés, et des droits des enfants.

Comme l'a dit Pouchy, vas voir sur le site d'Arche de Zoé, tu trouveras le lien pour le forum qui est une mine d'informations.

Tu n'es pas la seule à te poser des questions, nous nous posons les mêmes, mais les réunions dispensées partout en France par les responsables d'ADZ les ont effacés, et nous savons où nous allons désormais.

Dernier point, et je ne m'adresse pas seulement à toi, mais à tout ceux qui pourraient lire ce message.

Il y a actuellement une campagne de dénigrement de cette action de la part de certains "moralisateurs" qui avancent l'éternelle phrase mille fois entendue "l'humanitaire ce n'est pas l'adoption" !

Que l'on arrête de nous prendre pour des c...s, il s'agit AVANT TOUT de sauver ces enfants d'un massacre organisé, puis, APRES, pour les familles qui le désirent, libre à elles de transformer cet accueil en une adoption.

Vous pensez bien qu'un combat dans ce sens au sein d'un collectif de 800 ou 1000 familles aura beaucoup plus de chance d'aboutir que quelques actions individuelles.

Je me suis lancé dans ce projet également, pour l'accueil d'un enfant, sachant dès le départ que je ferai tout ensuite pour l'enfant que j'aurai aidé à se reconstruire reste parmi nous dans SA nouvelle famille.

Cordialement

Kanhà



Voir profil



Message privé



Message vocal



Répondre



Alerter

"Informers sur tous les aspects"

Envoyé par [cathouma](#) le 28 juin à 09:29

Je trouve des contradictions dans tes propos :

- " les autorités gouvernementales de tous les pays ne tenteront rien...mais notre gouvernement saura tout faire pour les accueillir ! "

- " les familles d'accueil seront chargés de faire pour lui toutes les démarches administratives. Mais...les procédures ne seront pas menées en "solo", mais COLLECTIVEMENT

Je ne connais pas les procédures du droit d'asile, bien que j'ai lu dans d'autres messages ici (d'avocat spécialisé) que c'est sans doute moins simple que tu ne le dis.

Il est fait ailleurs comparaison avec les boat-peoples du VN et les évacuations du Rwanda. Pour le VN, la plupart des enfants étaient accompagnés. Sur la centaine d'enfants arrivés du Rwanda, la moitié est retournée dans leur pays...

Adoptante moi-même et membre d'une association, je suis plus informée de cette question. Je te trouve TRES optimiste et simplificateur !

- " il ne sera plus question de ses origines soudanaises, et qu'il soit musulman " :

Je connais bien la situation des enfants nés au Maghreb et des parents de même origine qui n'arrivent pas à les adopter en France. Ce n'est pas du tout à cause des états Algérie et Maroc, puisque ces mêmes enfants peuvent être adoptés en Suisse par exemple.

C'est la loi française (art.370-3 du Cc : L'adoption d'un mineur étranger ne peut être prononcée si sa loi personnelle prohibe cette institution) qui l'interdit, loi confortée par 2 décisions de la Cour de cassation d'octobre 2006. Je le déplore, mais bon nombre de magistrats y sont très favorables.

Une solution pourra peut-être se présenter après 5 ans de séjour, mais ça supposera des démarches difficiles avec interventions d'avocat.

- Pour ceux qui ont un agrément et peut-être un engagement avec un OAA ou l'AFA, se posera la question de la continuité de l'agrément (situation à communiquer chaque année à l'ASE) et vers OAA-AFA..

- Les démarches d'adoption sont personnelles et pas collectives. On l'a vu en 2000 et après, quand certains procureurs (Versailles, Grenoble, Strasbourg etc.) ont bloqué les adoptions du Vietnam : chaque famille a dû faire ses propres démarches jusqu'à la Cour d'appel.

- L'accueil sera aussi familial, avec nécessité (morale certes et non légale) qu'un des parents reste à la maison longtemps (6 mois, un an ?), d'autant plus que ces enfants n'auront pas été préparés comme le sont ceux confiés en adoption et qu'ils auront eu un vécu beaucoup plus difficile.

J'espère que les réunions dispensées partout en France par les responsables d'ADZ sont plus réalistes que tes propos "moralisateurs" sinon culpabilisants pour ceux qui veulent réfléchir et s'informer avant de s'engager. Je ne dis pas que c'est impossible ni déconseillé : mais dans la transparence !



Voir profil



Message privé



Message vocal



Répondre



Alerter

"Houla là !!"

Envoyé par [kanha](#) le 29 juin à 00:32

Ecoute, Cathouma

je commence à en avoir un peu assez de cette polémique avec toi, j'ai peu de temps à perdre actuellement, d'autant plus que tu ne veux rien comprendre, et visiblement tu ne t'es même pas donné la peine d'aller lire les documents sur le site d'ADZ, sinon tu ne poserais pas les mêmes questions dont les réponses y sont écrites.

Visiblement cette action te pose problème, alors passes ton chemin, laisse les familles y réfléchir, il n'ont pas besoin de tes lumières déféistes pour prendre leur décision.



Voir profil



Message privé



Message vocal



Répondre



Alerter

"Enfants du darfour"

Envoyé par [maglau6](#) le 26 juin à 14:12

bonjour

votre message est très clair mais je pose la question suivante, serons nous dans la légalité en accueillant cet enfant? quel sera son état de santé? ces enfants arriveront ils un jour sur le sol français ? on nous parle de courant 2007 mais quand



Voir profil



Message privé



Message vocal



Répondre



Alerter

"Oui"

Envoyé par [celineij](#) le 26 juin à 14:24

bien sûr, les parents d'accueil seront dans la légalité. Oui bien sûr les enfants arriveront en France. (Entre mi-juillet et fin octobre 2007 si je me souviens bien).

Je ne suis pas candidate parce que j'ai trop peur que ces enfants ne soient pas réellement adoptables un jour. Mais je suis sûre de ce que je viens de dire.

Quant à leur état de santé, ce n'est pas comme pour une adoption classique. Il faudra attendre de les avoir en France pour les faire examiner par un médecin. Tu peux aller sur le site de l'association, tu cliques sur "forum" et tu peux y lire, même sans être inscrite. Tu verras qu'il y a une partie où les candidats posent des questions sur la santé.

Biz



Voir profil



Message privé



Message vocal



Répondre



Alerter

"Merci"

Envoyé par [maglau6](#) le 26 juin à 22:21

merci pour ta réponse

nous avons déjà 4 enfants ... je crois que nous allons nous lancer dans cette action, la crainte reste de ne pouvoir garder cet enfant ensuite. nous demanderons un peu d'aide autour de nous car nous souhaitons accueillir un bébé et nous n'avons plus de matériel de puériculture mais c un détail. nous espérons finir cette aventure par une adoption plénière



Voir profil



Message privé



Message vocal



Répondre



Alerter

"La collecte de l'arche"

Envoyé par [julienzo](#) le 27 juin à 06:27

Bonjour,

Sachez que la collecte qui a été faite par l'arche de Zoé servira à aider les familles d'accueil pour les premiers besoins.

Vous aurez quelques jours avant l'arrivée de l'enfant pour préparer le minimum nécessaire à sa venue afin d'éviter de courir dans tous les sens lorsque l'enfant sera là.

A bientôt sur le forum de l'ADZ.

Virginie



Voir profil



Message privé



Message vocal



Répondre



Alerter

Autres pages de réponses : [1]

[Haut de page](#)

Liste des 10 discussions précédentes :

Ma question va peut être vous paraître stupide

J'ai besoin de vos lumières!!!

Qui a déjà adopté l'enfant de son conjoint

Accord refusé

Cherche famille d'accueil désespérément

Certificat médical

Début procédure 49

Des news des enfants du darfour

Adoption individuelle et rapport psy et as?

Adoption dans le 29?

Attestations pour auteurs

Tous les thèmes des forums d'auFeminin :

Amour, Couple - Sexualité - Mariage - Beauté - Mode - Grossesse - Bébé - Enfants, Ados, Famille et Mamans près de chez vous - Minceur, Bien être, Forme - Santé - Psychologie - Cuisine - Loisirs - Animaux - Ciné, TV, stars, people, musique - Argent, Travail et bons plans - Vie pratique - Société & Divers - Près de chez vous - Astrologie

Copyright © 1999-2007 - auFeminin.com - Un site auFeminin.com Network

Groupe auFeminin : - [auFeminin](#) (horoscope, recettes, kamasutra, grossesse, prénom, carte de vœux, psycho, cuisine, couple, maman, mariage, mode, club, prénoms, recettes...) - [enFeminino](#) (todo...) - [alFeminile](#) (tutto...) - [goFeminin](#) (kamasutra, schwangerschaft, frisuren, rezepte, horoskop, alles...) - [soFeminine](#) (recipes, hairstyles, pregnancy, horoscopes, all...) - [Ados](#) (tout...) - [Voyages](#) (tout...) - [Santé](#) (tout...) - [Recettes de Valérie](#) (tout...) - [Noms de famille](#) (tout...) - [Toutes les villes](#) (tout...) - [Marmikid](#) (top...) - [Marmiton](#) (top, blogs, tout...) - [Tiboo](#) (top...) - [Parcours-Gourmand](#) (tout...)

Partenaires : 3suisses - Forum Informatique - LeGuide (comparateur) - Evène - JeuxVideo.fr (Jeux Vidéo) - Cityvox (Restaurants) - Petites annonces gratuites - Insecula - Pixmania (clé USB) - Webmail Flash - Sonneries bruitages